

MODALITES D'INSCRIPTION **ET DISPOSITIONS PARTICULIERES**

FORMATIONS A CANDIDATURE INDIVIDUELLE (candidature par l'enseignant) : **Stages avec remplacement et stages pendant les vacances scolaires**

Comment s'inscrire ?

Le serveur est ouvert du 30 septembre au 14 octobre 2021 inclus

Pour vous inscrire, connectez-vous au site GAIA :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena/>

Rubrique Gestion des personnels

Les inscriptions par les enseignants à des formations auxquelles ils auraient déjà participé en N-1 (même contenu, même nombre de jours) ne sont pas autorisées.

Procédure GAIA :

Sélectionnez votre entité de connexion par le menu déroulant : 1er degré 047 puis suivant

Cliquez sur le lien **Inscription Individuelle**.

Sur la page suivante, cliquez sur rechercher.

Renseignez le champ identifiant avec le code du dispositif (par exemple 20D0470003) puis cliquez sur suivant. Cliquez sur le titre du dispositif.

Cochez le module (et le groupe s'il y a lieu) puis cliquez sur suivant.

Si vous souhaitez continuer votre inscription, cliquez sur rechercher, ou bien cliquez sur classer, indiquer un numéro d'ordre de vœu et cliquez sur suivant.

Une clé de confirmation vous est délivrée, notez la précieusement, elle vous permet de modifier votre inscription. Si aucune clé ne vous a été délivrée, alors votre inscription n'est pas enregistrée par l'application. Dans ce cas il vous faut recommencer.

En cas de problème technique :

Signalez vous au : 05.53.67.70.66

ou par mail : christelle.gachies@ac-bordeaux.fr

Indiquez votre nom, votre NUMEN, le problème technique rencontré et vos coordonnées.
Toute demande arrivée au-delà de la date limite ne sera pas prise en compte.

Résultats

Les résultats des candidatures individuelles seront diffusés sur le site de la DSDEN du Lot-et-Garonne, (<http://www.ac-bordeaux.fr/dsden47> rubrique Les personnels, Ressources Humaines, Formation continue), et par courrier officiel.

Les stagiaires recevront une convocation en temps utile.

FORMATIONS A PUBLIC DESIGNÉ

Les formations dites à "public désigné" ne nécessitent pas d'inscription. Les responsables des formations fourniront les noms des personnes concernées au service de la formation.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Tous les stages sont décomptés dans le cumul de formation, sauf : la formation des Directeurs, des professeurs stagiaires, des néo-titulaires et les formations CAPPEI et DEPS.

Toute inscription à une action de formation continue est un engagement professionnel. Toute demande de résiliation de participation, après candidature retenue, devra être motivée et appréciée par l'IEN.

NB : Plusieurs stages se dérouleront à CANOPE à Agen. CANOPE ne pouvant accueillir les stagiaires pour le repas de midi, ils auront la possibilité de se restaurer au R.I.A. (restaurant administratif rue Roland Goumy - en face de la direction des services départementaux de l'éducation nationale).

L'INSPE d'Agen ne propose pas de service de restauration aux enseignants des formations organisées sur son site.

Dans tous les cas, le repas de midi est remboursé à hauteur de 8,75 € lorsque le stage a lieu toute la journée (9h-16h30) en dehors de la résidence familiale et de la zone urbaine de transports de la résidence administrative de l'enseignant.

Demande de reprise à temps complet

Si vous travaillez à temps partiel, complétez l'imprimé de reprise à temps complet que vous trouverez sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Lot-et-Garonne (rubriques Les personnels, Ressources Humaines, Formation continue), et renvoyez-le au service Formation. Vous serez réintégré à plein traitement pour la durée du stage.